



Le communiqué y relatif a été signé hier par le Premier Vice-président du parti, Mamadou Mota.

Rappelons que les autorités camerounaises ont annoncé le 5 avril dernier l'interdiction de cette manifestation du MRC prévue pour le samedi 13 avril. Une décision jugée illégale par le parti de Maurice Kamto qui a déposé à cet effet une demande d'annulation de la décision du Ministre auprès des tribunaux de Douala et Yaoundé.

Lire le communiqué portant sur l'annulation de la manifestation du 13 avril

**MOUVEMENT POUR LA
RENAISSANCE DU CAMEROUN
M.R.C**



**CAMEROON RENAISSANCE
MOVEMENT
C.R.M**

Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008 Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE-STP du 02 août 2012.

COMMUNIQUE

Chers militants et sympathisants, amis politiques, chers compatriotes,

Nous avons suivi votre forte mobilisation le 09 avril 2019 à l'occasion de l'audience de la Cour d'appel du Centre relative à la requête en libération immédiate du Président élu Maurice KAMTO et ses alliés, dans le cadre de la procédure d'habeas corpus, suite à leur arrestation et leur détention illégales ainsi qu'à celles de plus de 150 de nos militants et sympathisants.

Nous tenons à vous exprimer nos félicitations les plus chaleureuses pour votre engagement militant et votre soutien.

Nous sommes également informés de votre mobilisation enthousiaste en vue des manifestations publiques prévues le 13 avril prochain. A cet égard, nous avons pris avec stupéfaction connaissance de la décision illégale du Ministre de l'Administration Territoriale contenue dans son Communiqué du 05 avril 2019 interdisant lesdites manifestations.

Nous avons décidé d'attaquer cette décision du MINAT en justice.

En attendant l'issue de cette procédure et fidèle à la démarche républicaine qui a toujours guidé nos actions, nous avons estimé judicieux de renvoyer à une date ultérieure les manifestations publiques du 13 avril.

Nous restons fidèles aux objectifs de notre lutte politique à savoir : l'instauration dans notre pays d'une démocratie authentique fondée notamment sur un cadre électoral consensuel et le respect du choix des électeurs, la protection des libertés et droits fondamentaux, la restauration et la préservation de la paix dans notre pays en particulier par la résolution de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la protection de la fortune publique.

